AccueilRevenir à l'accueilCollectionŒuvre : Trésor des histoires tragiquesCollectionÉdition : 1581 Pierre Le Voirier Gervais Mallot Trésor des histoires tragiquesCollectionExemplaire : 1581 Pierre Le Voirier Gervais Mallot Trésor des histoires tragiques BSG (pour l'étude des textes)CollectionRécit : 1581 Gervais Mallot Trésor des histoires tragiques Histoire 01ItemExtrait : 1581 Gervais Mallot Trésor des histoires tragiques H01 extrait 6

Extrait : 1581 Gervais Mallot Trésor des histoires tragiques H01 extrait 6

Auteurs: Bandello, Matteo

Informations générales

TitreExtrait : 1581 Gervais Mallot Trésor des histoires tragiques H01 extrait 6 Cadre du projetMaster Document numérique - Université Bretagne Sud - 2020-2021

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document

Folio de la page concernéeA7v, A8r, A8v Folio de l'extrait7v, 8r, 8v Rang de l'unitéHistoire première Rang de la sous-unité6

Analyse thématique

Thème(s) abordé(s)

- Contrainte
- Loyauté
- Obligation
- Ordre moral
- Souffrance

Les mots clés

déshonneur, promesse, roi, tourment

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Transcription du texte

Titre de l'extraitLe propos que tint le Comte à sa fille lors qu'il luy declara ce qui s'estoit passé entre luy & le Roy, à la volonté duquel, pour desengager sa foy, il la prie d'obeir.

TranscriptionJe m'asseure, ma chere fille, que tu ne seras moins estonnée qu'esmerveillée, d'entendre ce que je te veux dire : & encore plus voyant le peu de raison que j'ay de t'en tenir les propos : mais d'autant que de deux maux le moindre tousjours doit estre esleu. Je ne doutte point que comme sage & advisée que je t'ay tousjours cogneue, que tu n'elise [sic] ce que j'ay choisy : quant à moy depuis qu'il à plu au Seigneur me donner la cognoissance du bien & du mal, jusques à maintenant, j'ay tousjours eu l'honneur en plus grande recommandation que la vie, d'autant que (selon mon advis) c'est moindre chose de mourir innocemment sans tache quelconque que de vivre en deshonneur & vitupere de tout le monde : mais tu sais quelle liberté a celuy qui est subjet sous la puissance d'autruy estant quelquefois contraint faire beaucoup de choses, non seulement contre son vouloir, mais qui pis est, contre sa propre conscience, estant plus souvent forcé selon la qualité du temps, & plaisir des Seigneurs changer de meurs & vestir nouvelles affections : ce que j'ay bien voulu reduire en memoire, d'autant que ce que je te pretens dire cy après en depend. Scachez doncques ma fille, que hier après disner le Roy me feift appeller, & estant devant luy, & avec trefinstante & pitoyable priere, me requist tout baigné de larmes, de faire chose pour luy qui luy importoit de la vie. Moy qui, outre que je suis né son vassal & serviteur, ay tousjours eu une particuliere affection à son pere & à luy sans adviser autrement que c'estoit, luy engageay ma foy de luy obeir en ce qu'il me commanderoit, & allast-il de mon honneur & de ma vie. Luy se sentant assuré de ma liberalle promesse, après plusieurs propos accompaignez d'une infinité de sanglotz me descouvrant le secret de son cœur, me dit, que le tourment qu'il enduroit ne procedoit d'ailleurs que d'une fervente amour qu'il te porte. Mais Dieu immortel qui est l'homme tant consideré qui eust peu imaginer ou comprendre, qu'un Roy eust esté si impudent & effronté d'oser commettre une charge, tant deshonneste au pere à l'endroit de sa fille? Tu vois ma fille, mon inconsiderée & simple, promesse, l'effrené vouloir d'un Roy passionné, auquel j'ay respondu qu'il estoit en ma puissance de te prier, mais non de te forcer. A cette cause, ma chere fille, je te prie cette fois pour toutes, que tu obeisses à la volonté du Roy, & cognois que ce faisant, tu feras present à ton pere de ta chere & honneste pudicité, mesme que la chose sera si secrette, que la renonmée de ta faute ne touchera les aureilles d'aucun : neantmoins l'election est en toy, & la clef de ton honneur est en ta main : & ce que je t'en dy, est pour ne faillir de promesse au Roy.

Transcripteur.riceCoiffard, Louise Chargé.e de la révision

- Meyer, Coralie
- Réach-Ngô, Anne

Analyse de la nouvelle

Modalité(s) du tragiqueLe Comte semble désespéré, il est terrifié à l'idée de ne pas honorer la demande du Roi.

Informations sur la notice

Responsable de la noticeCoiffard, Louise Encadrement scientifiqueParra, Marine ÉditeurÉquipe Tragiques Inventions, Magda Campanini (Univ. Ca' Foscari-Venezia), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF); EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle) Mentions légalesFiche: Équipe Tragiques Inventions, Madga Campanini (Université Ca' Foscari), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF); EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Dernière mise à jour de la notice2021-05-18

Citer cette page

Bandello, Matteo, Extrait : 1581 Gervais Mallot Trésor des histoires tragiques H01 extrait 6, 1581

Équipe Tragiques Inventions, Magda Campanini (Univ. Ca' Foscari-Venezia), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF); EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 23/10/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/tragiques-inventions/items/show/221

Notice créée par Marine Le Delliou Notice créée le 16/03/2021 Dernière modification le 05/07/2023